N° 157. Samedi 3 Juillet 1847. 18me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
	La Haye.	Provinces.
	26 fl.	30 fl.
	14 »	16 »
	7 »	8 »

INSERTIONS.
5 lignes fl. 1.50 timbre
… cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 2 Juillet.

… droits différentiels à établir dans le *Zollve*[illegible] aujourd'hui très activement les esprits en Alle[illegible]

… grand nombre de brochures qui récemment ont été … cette matière, nous remarquons spécialement … L. B. « *Des droits différentiels sous le rapport des Zollverein allemand avec d'autres pays.* » (*Ueber … im Verhältniss des deutschen Zollvereins zu … Francfort* 1847.)

… occupé de rechercher les résultats probables du … pour l'Union douanière. Il passe en revue … qui pourraient être introduits en Allemagne, … succès qu'ils pourraient avoir, et les divers incon… apportent inévitablement avec eux. Un inconvé… pour les contrées rhénanes, réside, selon lui, dans … où se trouverait le commerce de l'intérieur de se… relations avec les contrées transatlantiques. Il ob… judicieusement qu'un système tendant à exclure du … denrées exotiques que les marchés des pays … ports de la Mer du Nord fournissent aux contrées … forcerait les commerçants qui ne pourraient écarter …, à se pourvoir dans quelque grand marché de … qui se trouverait en état d'établir des relations de … exemple Cologne : — Mais qu'ainsi on donnerait … avantage à un tel marché, qui lui seul occuperait … quatre ou cinq grands ports maritimes, au grand … des consommateurs, puisque, Cologne n'étant pas un …, le commerce de cette ville devrait nécessairement … d'expédition dans les ports de mer, et qu'ainsi … serait grevée d'abord de ces frais, ensuite des … dition à Cologne.

… ent, employé par un auteur que certes on ne … de prédilection pour les Pays-Bas, nous pa… plus remarquable, qu'il confirme pleinement … à l'égard des vues du commerce des villes rhéna… , sur la question des droits différentiels.

… énumère les divers projets qui ont été présentés … duction du principe des droits différentiels, projets … montre tous les inconvénients, l'auteur arrive aux … suivantes :

… douanière n'est nullement dans une position qui lui … atteindre un but bien élevé par le moyen de droits …, ou de lois sur la navigation. Les divers projets … ce rapport sont absolument condamnables (*ab*…*flich*), ou bien ils pèchent tellement, qu'on ne … les mettre à exécution.

… circonstances actuelles le *Zollverein* ne pourrait … des droits différentiels, que s'il s'agissait de con… … ités de commerce, ou qu'une nécessité inévitable … recourir à des mesures de représailles. »

… n'est pas grand partisan de traités de commerce, … de part, dans la législation commerciale d'autres Etats, des motifs qui pussent légitimer des mesures de représailles.

Tout au plus, dit-il, le *Zollverein* pourrait augmenter les droits sur un petit nombre d'articles exotiques qui ne seraient pas importés directement des pays de production *dans des ports de la Baltique ou de la mer du Nord*. Encore doute-t-il de la possibilité de l'exécution de mesures de ce genre.

Enfin l'introduction d'un droit de pavillon au détriment des nations chez lesquelles le pavillon des Etats de l'Union serait traité moins favorablement que le pavillon national, lui parait la seule mesure efficace possible. (On sait qu'un droit de ce genre existe en Prusse depuis 1822.)

Nous recommandons vivement cette brochure à ceux qui s'occupent de la question des droits différentiels. Evidemment l'auteur est un homme habitué à considérer la matière sous un point de vue pratique, et qui a su s'élever au-dessus des préjugés mesquins qui souvent dirigent la plume d'autres auteurs allemands.

Le Roi, par arrêté du 30 juin dernier a nommé membre de la Première Chambre des Etats-Généraux, *Jhr* Me P. van Akerlaken, actuellement membre de la Seconde Chambre. Cette nomination sortira son effet à l'ouverture de la section prochaine qui aura lieu au mois d'octobre.

Le *Staats-Courant* de ce jour annonce que la tranquillité est entièrement rétablie à Leeuwarden, à Harlingue et dans toute la province de Frise.

A Deventer ont eu lieu des rassemblements causés par la cherté des vivres, mais l'ordre public n'a pas été troublé. A Zwolle on a remarqué une certaine effervescence, mais les mesures énergiques prises par les autorités font évanouir toute crainte.

Quant à Groningue, les troubles ont été d'une nature plus grave : la foule s'est répandue dans les rues et l'on a cassé les vitres de la maison de ville et d'autres maisons ; une habitation a été pillée, et l'on a lancé des pierres contre les soldats, en sorte qu'après les trois sommations, la troupe a dû faire usage de ses armes ; quelques récalcitrants sont devenus victimes du désordre.

Vers une heure du matin l'ordre était rétabli et n'a plus été troublé depuis.

Dans les autres villes et communes de la province de Groningue la tranquillité publique n'a pas été troublée.

La chambre des communes a voté le 28 juin, après une longue discussion, la seconde lecture sur les chemins de fer d'Irlande. Un amendement d'ajournement à trois mois, proposé par sir W. Molesworth, a été rejeté par 176 voix contre 62.

Dans la même séance lord John Russell a confirmé très-nettement les craintes que l'on avait déjà conçues sur la réapparition de la maladie des pommes de terre en Irlande. Cette nouvelle a fait baisser les consolidés anglais.

On ne saurait se faire une idée de la misère affreuse qui règne encore en ce moment dans certaines localités de l'Irlande ; la plume se lasse et se refuse à retracer les tableaux déchirants que font de la détresse publique un grand nombre de correspondances. Voici, pris au hasard, quelques extraits de ces récits lamentables.

Le rév. J. Brown, curé de Ballintubber, après avoir accusé réception d'une somme de 27 fr. que lui avait envoyée une personne charitable de Whitehaven (Angleterre), ajoute :

« Les Anglais nous ont généreusement secourus dans notre lutte terrible entre la vie et la mort ; mais le gouvernement n'a rien fait pour cette paroisse. Depuis samedi dernier, on ne s'y nourrit que d'herbes sauvages. Qu'allons-nous devenir, grand Dieu, dans peu de jours ? Nous avons adressé nos doléances au gouvernement, et nous nous attendions à être secourus au bout de quatre jours. Deux semaines sont écoulées, et point de secours. J'ai emprunté 50 liv. sterl que j'ai employés en achats de grains. Tout cela est épuisé. Les aumônes ont cessé. Nos morts sont ensevelis sans cercueil ; cette paroisse, qui autrefois comptait 600 familles, n'en a plus que 60 ! »

Un autre prêtre, M. J. Corby, écrit de Foxford les lignes suivantes :

« Nous sommes ici dans une position horrible ; la paroisse entière n'est qu'un grand lazaret, où l'œil n'aperçoit que pauvreté, maladies, misères de toute sorte. Des centaines de malheureux sont en proie à la fièvre, à la dyssenterie, aux inflammations intestinales et autres maladies. Ces infortunés n'ont aucun moyen de se procurer quelque soulagement ou quelque nourriture, et leurs voisins, aussi dénués de ressources qu'eux-mêmes, ne peuvent leur venir en aide. Quant à moi, je ne puis rien pour eux, car depuis ces douze derniers mois, le revenu de ma cure n'a pas même suffi pour payer ma bien maigre pension. »

Une lettre signée Frère Paul O'Connor, et datée du monastère de Lombard-street à Galway, contient ce qui suit :

« Vous peindre les scènes affligeantes dont chaque jour nous sommes ici témoins, serait chose vraiment impossible. Représentez-vous deux salles d'école de 100 pieds de long sur 30 de large, où se pressent avec peine 1.046 petites créatures affamées, pâles et débiles, les unes engourdies dans une complète inaction, d'autres s'efforçant de tromper la faim par divers artifices et ne pouvant y parvenir, d'autres encore, de l'âge de 3 à 4 ans, demandant du pain à leurs parents déjà descendus dans la tombe... Les maladies et la mort sont assurément choses indifférentes pour mes confrères religieux et moi ; mais vous comprendrez la douleur qui remplit notre âme quand nous contemplons ces pauvres enfants pour qui nous ne pouvons presque plus rien ! Le peu d'argent que nous possédions est entièrement épuisé : vous pourrez vous en convaincre par le compte-rendu que je joins à cette lettre : et, sous peu de jours, les faibles provisions de denrées du monastère auront également disparu. Où nous pourrons alors trouver de quoi secourir ces pauvres petits, Dieu seul le sait. Nous espérons que les innocentes prières qu'ils adressent chaque jour au Ciel feront descendre sur eux et sur nous les bénédictions du Seigneur, toujours riche en miséricordes. »

La feuille officielle du royaume de Hanovre [illegible] érige en port franc le port de [illegible] de la Geeste et du Weser, [illegible], appartenant à la ville [illegible].

S'il en faut croire la *Gazette de Cologne*, l'empereur de Russie aurait récemment offert au roi de Prusse un prêt de 15 millions de roubles. Cette nouvelle a besoin de confirmation.

Il est assez difficile de savoir au juste à quoi s'en tenir à l'égard du congrès postal des Etats de la confédération germanique. Depuis le jour où la première fois la tenue de ce congrès a été annoncée, les journaux allemands nous ont appris vingt fois au moins, tantôt qu'il était ajourné à l'année prochaine, tantôt qu'il aurait positivement lieu cette année. Aujourd'hui encore la *Gazette de Cologne* publie une lettre de Francfort dans laquelle on assure que le congrès aura lieu bien certainement, mais on ne dit ni où, ni quand.

Suivant des nouvelles de Barcelonne du 17 juin, la barque américaine *la Carmélite*, qui avait été prise par un corsaire mexicain, a été remise en liberté avec sa cargaison et devait continuer le 20 sa route pour Trieste.

L'une des divisions de la flotte russe, composée de 6 vaisseaux

---

… ETON DU JOURNAL DE LA HAYE 3 JUILLET 1847.

LE PICCININO.(1)

IX.

Mila.

… brise du soir sécher un peu trop vite la sueur sur mon … rafraîchir à l'office. Toi, puisque tu n'as plus rien à faire … outils et va-t-en à la maison.

— Et vous, mon père, quand donc rentrerez-vous ?

— Ah ! … Michel, je ne sais trop ni quand ni comment ! cela dépendra … plaisir que j'aurai à souper. Tu sais qu'au fond je suis sobre et ne bois … plus que ma soif ; mais si l'on me fait chanter et rire, et babiller, je … entre dans des accès de joie et de poésie qui m'emmenent jus… dans la lune ; et, alors, il ne faut plus me parler d'aller me coucher. Ne … inquiet de moi. Je ne tomberai pas dans un coin, je n'ai pas l'i… des buveurs ; j'ai celle des beaux esprits, au contraire, et je ne me … jamais plus raisonnablement que quand je me sens un peu fou ; … dire que je travaillerai encore ici pour aider à défaire tout ce que … avons fait cette semaine, et que je serai moins fatigué que si j'avais … nuit dans mon lit.

— Vous devez bien me mépriser de ne savoir pas trouver dans le vin cette … que qu'il vous donne !

— … jamais voulu essayer !... s'écria le vieillard ; et il reprit tout … tu as bien fait ! parce qu'à ton âge c'est un stimulant inutile. … j'étais jeune, le moindre regard de femme m'eût donné plus de … toute la cave de la princesse ne m'en donnerait à l'heure qu'il … Bonsoir, mon enfant.

… ainsi, Pier-Angelo remontait le perron de bois qu'il venait de … car il avait causé avec son fils dans le jardin, où il s'était jeté … pour reprendre haleine. Michel l'arrêta, et, au lieu de le …

— …, dit-il, avec une émotion extraordinaire, est-ce que vous … de circuler dans ce bal après que le beau monde sera entré ?

— Mais certainement, répondit Pier-Angelo, surpris du mouvement du jeune homme. Nous avons été choisis plusieurs de chaque profession, en tout une centaine d'ouvriers d'élite, pour veiller à ce que rien ne se dérangeât durant la fête. Au milieu d'un semblable mouvement, une charpente peut fléchir, une toile se détacher et s'enflammer aux lustres ; mille accidents doivent toujours être prévus, et un certain nombre de bras éprouvés sont tout prêts à y porter remède. Nous n'aurons peut-être rien à faire, et alors nous passerons joyeusement la nuit à table : mais, à tout événement, nous sommes là. De plus, nous avons le droit de circuler partout, afin de donner notre coup d'œil et de prévénir l'incendie, la confusion, la mauvaise odeur des lumières qui s'éteignent, la chute d'un tableau, d'un lustre, d'un vase, que sais-je ? On a toujours besoin de nous, et, à tour de rôle, nous faisons notre ronde, ne fût-ce que pour empêcher les filous de s'introduire.

— Et vous êtes payés pour faire ce métier de serviteurs ?

— Nous sommes payés si bon nous semble. A ceux qui le font par pure amitié, la princesss fait toujours quelque agréable présent, et pour les vieux amis comme moi, elle a toujours de bonnes paroles et des attentions délicates. Et puis, d'ailleurs, quand même cela ne rapporterait rien, n'est ce pas un devoir pour moi de mettre ma prévoyance, mon activité et ma fidélité au service d'une femme que j'estime autant qu'elle ? Je n'ai pas encore eu besoin d'elle ; mais j'ai vu comment elle secourait ceux qui tombent dans la peine, et je sais qu'elle me panserait de ses mains si elle me voyait blessé.

— Oui, oui, je sais cela, dit Michel d'un air sombre ; bienfaisance, charité, compassion, aumône !

— Allons ! allons ! maître Pier-Angelo, dit un valet en passant auprès d'eux, voici le moment de remettre vos habits. Otez votre tablier, le monde arrive ; passez au vestiaire, ou à la buvette d'abord, si bon vous semble.

— C'est juste, nous sommes un peu mal peignés pour coudoyer de si belles toilettes. Adieu, Michel, je vais me faire beau. Va-t-en te reposer.

Michel jeta un regard sur ses vêtements poudreux et tachés en mille endroits. L'orgueil lui revint ; il descendit lentement les gradins qui le ramenaient à la grande salle et la traversa au milieu des groupes étincelants qui commençaient à s'y répandre. Un jeune homme, qui entrait au moment où Michel allait sortir, le heurta assez rudement. Michel allait se fâcher, mais il se calma en voyant que ce jeune homme était aussi préoccupé que lui.

C'était un garçon de vingt-cinq ans environ, d'une petite taille et d'une figure charmante. Cependant sa physionomie et sa démarche avaient quelque chose de singulier qui fixa l'attention de Michel, sans qu'il pût trop se rendre compte à lui-même de l'intérêt qu'il pouvait prendre à cet inconnu.

Il fallait bien pourtant qu'il y eût en lui quelque chose d'insolite, car le gardien auquel il avait remis son billet d'entrée reporta plusieurs fois ses yeux de lui à la carte, et réciproquement, comme s'il eût voulu bien s'assurer qu'il était en règle. A peine l'inconnu eut-il fait trois pas que les regards des autres arrivants se portèrent sur lui, comme par un instinct de contagion, et Michel, resté debout près de la porte, entendit une dame dire au cavalier qui l'accompagnait : « Qui est-ce ? je ne le connais pas. »

— Ni moi, répondit le cavalier ; mais, que vous importe ? Dans une réunion aussi nombreuse que va l'être celle-ci, croyez-vous donc que vous ne rencontrerez pas beaucoup de figures nouvelles ?

— Certes, je m'y attends, reprit la dame, et nous allons avoir, dans ce bal payant, un amalgame qui nous divertira. Et, pour commencer, je m'amuse de ce personnage qui vient d'entrer et qui s'arrête court sous le premier lustre, comme s'il cherchait son chemin dans cette grande salle. Regardez-le donc, il est fort étrange ; c'est un joli garçon !

— Vous êtes vraiment fort occupée de ce garçon-là, dit le cavalier, qui, amant ou mari, connaissait sa Sicilienne par cœur. Aussi, au lieu de regarder celui qu'on lui montrait, il regarda derrière lui, pour voir si, pendant qu'on occupait son attention d'un côté, on ne tendait pas un billet doux, ou si on n'échangeait pas un regard d'intelligence du côté opposé. Mais, soit vertu, soit hasard, la dame était de bonne foi dans ce moment-là et ne regardait que l'inconnu.

Michel ne s'en allait pas, et pourtant il ne pensait plus à l'étourdi qui l'avait heurté ; il avait aperçu, tout au fond de la salle, une robe blanche et une couronne de diamants qui scintillaient comme de pâles étoiles. Il n'avait vu la princesse qu'un instant, et il y avait, dans le bal, bien d'autres femmes en blanc, bien d'autres diadèmes de pierreries. Pourtant il ne s'y trompait point et il ne pouvait en détacher ses regards.

La dame et le cavalier qui venaient de commenter l'arrivée du jeune homme inconnu s'éloignaient, et un autre groupe parlait à côté de Michel.

— J'ai vu cette figure-là je ne sais où, disait une dame.

Une belle personne, pâle, qui donnait le bras à celle-ci, s'écria, avec un accent qui tira Michel de sa rêverie : Ah ! mon Dieu ! quelle ressemblance !

— Eh bien ! qu'avez-vous donc, ma chère ?

— Rien ; un souvenir, une ressemblance ; mais ce n'est point cela...

— Mais quoi donc ?

— Je vous le dirai plus tard. Regardez d'abord cette homme-là.

— Ce petit jeune homme ? décidément, je ne le connais pas.

— Ni moi non plus ; mais il ressemble d'une manière effrayante à un homme que...

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

de ligne, d'une frégate, d'une corvette, d'un brick et d'une frégate à vapeur, a quitté le 23 juin la rade d'Elseneur pour faire voile vers le Nord ; l'autre composée de 3 vaisseaux de ligne et de 3 frégates, restera mouillée encore trois ou quatre jours.

Les journaux anglais publient des nouvelles de Buénos-Ayres du 8 avril et de Montevideo du 16 du même mois. Comme il n'y a plus moyen de nier l'état de misère, d'anarchie et d'impuissance où sont tombés les insurgés, les journaux qui défendent cette cause *in extremis* cherchent à entretenir quelques jours encore des illusions désormais impossibles, en publiant quelques-unes de ces fables qui leur ont si souvent réussi.

Ils prétendent que Madariaga, gouverneur de Corrientes, refuse de souscrire aux articles additionnels au traité d'Alcarez, et que le général Urquiza a reçu de Buénos-Ayres l'ordre d'envahir la province de Corrientes. C'est la troisième fois que cette nouvelle des projets hostiles de Madariaga arrive de Montevideo; deux fois les faits ont prouvé qu'elle était fausse; il n'est pas probable qu'elle soit plus exacte aujourd'hui.

Ce qu'il y a de sûr, dans tous les cas, c'est que, dans sa séance du 24 mars, l'assemblée législative de Buénos-Ayres a voté le budget tel qu'il avait été présenté, fixant la dépense à 54,720,210 piastres, et déclaré, en outre, qu'elle mettait à la disposition du général Rosas toutes les ressources nationales.

L'attitude de la chambre, pendant la discussion du budget, a prouvé que sur la question de la navigation des fleuves, dont on cherche à faire une nouvelle cause de guerre, la confédération n'était pas disposée à se laisser intimider. C'est là, du reste, une grave affaire sur laquelle nous reviendrons, si, ce qui n'est pas impossible, elle s'engage sérieusement.

La chambre des pairs de France poursuit la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement et à l'exercice de la médecine et de la pharmacie. L'art. 43 a donné lieu à un débat assez vif. Il est relatif à l'interdiction de toute annonce par la voie des journaux, prospectus, affiches, avis imprimés et distribués, ayant pour objet d'indiquer des consultations ou une méthode particulière de traitement. M. Cousin s'est vivement élevé contre cet article qui, a-t-il dit, ne tend à rien moins qu'à proscrire la liberté de la presse en matière médicale. La discussion continuait au départ de la correspondance.

On annonce que le projet de loi sur l'exercice de la médecine, après être sorti de la chambre des pairs, sera présenté aussitôt à la chambre des députés. Le gouvernement désire que la commission soit nommée et le rapport fait avant la clôture de la session, afin que la discussion puisse en avoir lieu au début de la session de 1848. Il est douteux que ces espérances puissent se réaliser.

—

M. le duc de Broglie, ambassadeur de France en Angleterre, doit partir demain matin pour Londres avec une partie de sa famille.

M. de Broglie sera accompagné, dans son voyage, par M. le comte de Jarnac, premier secrétaire d'ambassade, qui retourne à son poste après avoir passé quelques jours de congé à Paris.

Le *Times* s'exprime comme suit dans son n° du 16 juin :

« La France et l'Espagne, qui ont signé avec l'Angleterre le protocole du 21 mai, se sont engagées et obligées solennellement à ne donner ni maintenant ni dans l'avenir, aucun secours ni assistance, exclusivement ou isolément, à la cour de Portugal, en faveur du despotisme; c'était là certainement ce que Costa-Cabral se proposait d'obtenir du gouvernement de Madrid, en comptant sur les bonnes dispositions de quelques ministres de France et d'Espagne. »

Le *Heraldo,* journal ministériel de Madrid, dit être amplement autorisé à déclarer que tout ce que rapporte le *Times*, dans le paragraphe précité, est une pure invention. Voici ce que la feuille espagnole répond au *Times :*

Notre confrère britannique se montre fort irrité contre le despotisme et les actes arbitraires du ministère nommé le 6 octobre, et il prétend rendre les Cabral responsables de ces actes.

Le *Times* ignore que ce ministère fut nommé lorsqu'un des Cabral était en France et l'autre en Espagne; que le personnage le plus influent de ce cabinet, le vicomte d'Oliveira, fit une opposition violente au ministère du comte Thomar, dont il est l'ennemi capital; que dès que l'on sut que les Cabral songeaient à revenir à Lisbonne, le ministère donna l'ordre de les arrêter; que l'un d'eux étant rentré en Portugal au mois d'avril, il lui fut intimé d'en sortir, et qu'il fut obligé de se cacher pour échapper aux poursuites; enfin, que le ministère arbitraire et despotique dont se plaint le *Times*, bien loin d'être partisan des Cabral, est anti-Cabraliste. Nous savons positivement que les Cabral ont toujours désapprouvé la politique suivie par ce ministère, et qu'ils blâment hautement une marche si funeste au parti modéré et à la cause même du trône.

Importations des denrées alimentaires en Angleterre.

Voici le tableau comparatif des importations en céréales, légumes secs et farines dans le Royaume-Uni, dans les périodes du 5 juin 1845 au 5 juin 1846, et du 5 juin 1846 au 5 juin 1847 :

	1re *période.*		2e *période.*	
Froment	99,162	quarters.	2,520,793	quarters.
Orge	97,361	—	846,166	—
Avoine	477,309	—	1,144,551	—
Seigle	5	—	18,474	—
Pois	90,714	—	223,944	—
Haricots	184,559	—	342,413	—
Maïs	184,948	—	1,802,384	—
Sarrasin	228	—	37,975	—
Totaux	1,133,386	quarters.	6,936,730	quarters.
Farine de froment	726,132	quintaux.	4,824,875	quintaux.
— d'orge	»	—	20,099	—
— d'avoine	65,846	—	16,880	—
— de seigle	»	—	2,629	—
— de maïs	»	—	333,664	—
— de sarrasin	»	—	296	—
Totaux	791,978	quintaux.	5,248,443	quintaux.
Equivalent en grains	226,000	quarters.	1,499,000	quarters.

La consommation totale des grains, légumes et farines a été :

	Dans la 1re période.		Dans la 2e période.	
En grains et légumes	1,133,386	quarters.	6,936,730	quarters.
En farines (équivalent en grains)	226,000	—	1,499,000	—
	1,359,386	quarters.	8,435,730	quarters.

Ainsi, la consonsommation totale de grains et légumes étrangers du 5 juin 1846 au 5 juin 1847, a été de 8,435,730 quarters (24,463,617 hectolitres), équivalant au produit de plus de 2 millions d'acres (807,950 hectares) des meilleures terres de la Grande-Bretagne, et dont le prix de revient a été, d'après l'évaluation la plus modérée, de 20 millions sterling que le pays a payés aux nations étrangères. Ce qui prouve le mieux que ces importations, si énormes qu'elles aient été, ne balancent pas le manquant réel des récoltes en Angleterre, ce sont les prix auxquels ces denrées se sont maintenues depuis plusieurs mois.

Les importations si considérables, de 1846 à 1847, ont été occasionnées par la perte de matière alimentaire qui est résultée de la maladie des pommes de terre. Voici comment l'*Economist*, journal périodique qui traite avec une grande supériorité les questions économiques et commerciales, établit ses calculs à cet égard.

« Année moyenne, on plantait dans les trois royaumes 3,400,000 acres en pommes de terre; la production d'une acre est évaluée à 9 tonneaux, soit pour cette étendue de terrain une production totale de 30,600,000 tonneaux.

Neuf tonneaux de pommes de terre représentent en matière nutritive 5,040 livres de froment ou 10 quarters et demi (hect. 30-45); par conséquent les trente millions 600,000 tonneaux représentaient 35,700,000 quarters de froment.

En 1846 la quantité des pommes de terre qui ont échappé à la maladie a été évaluée à 12 millions de tonneaux : la matière nutritive que cette quantité représentait n'a plus été égale qu'à 13,990,000 quarters de froment. Il y a donc eu un déficit de matière alimentaire équivalent à 21, 810,000 quarters de blé.

Or, ce déficit a été en partie comblé par la mise en consommation des 8,435,730 quarters de céréales, légumes secs et farines, venant de l'étranger et en partie par celle des réserves du pays.

Mais les cultivateurs ayant craint le retour de la maladie des pommes de terre ont réduit considérablement la culture de ce tubercule. Les terrains plantés cette année en pommes de terre ne sont plus évalués qu'à 1,006,000 qui donneront une récolte de 9 millions de tonneaux seulement, ou la valeur nutritive de 10,500,000 quarters.

On a substitué à la plantation des pommes de terre, sur environ 2,394,000 acres de terrain, des récoltes vertes, telles que navets, carottes, panais, pois, etc., et en quelques endroits des céréales. Ces fruits ne rendent pas, il est vrai, autant de matière nutritive que les pommes de terre, cependant ils seront d'une précieuse utilité pour servir à la nourriture du bétail. L'année dernière, les éleveurs ont éprouvé de grandes difficultés pour nourrir leurs animaux, parce qu'ils avaient compté sur la récolte des pommes de terre qui n'a pas suffi à l'alimentation des hommes ; il n'en sera plus de même cette année, mais la moindre étendue de terrain cultivé en pommes de terre rendra nécessaire des importations plus considérables de céréales. »

Nouvelles des Etats-Unis et du Mexique.

Nous recevons aujourd'hui nos journaux américains [illegible] par *l'Hibernia* ; ils ont des nouvelles de New-York jusq[illegible] date du 15 juin, et de la Vera-Cruz du 25 mai. Les nouve[illegible] litiques des Etats-Unis présentent peu d'intérêt. Au Me[illegible] l'attention publique est absorbée par les élections pour l[illegible] sidence de la république commencées le 15 mai. Jusqu'[illegible] sent, on en ignore le résultat définitif. Cette circonsta[illegible] vient de ce que les différentes législatures d'Etats doive[illegible] ner individuellement leurs votes. Trois Etats, cependant[illegible] proclamé le candidat de leur choix : Mexico, dans un [illegible] vote, a donné 9 voix à M. Trias, gouverneur de Chihua[illegible] au général Alvarez; 2 à Almonte et une à don Melchor O[illegible] le gouverneur Trias a obtenu 10 voix au scrutin de ball[illegible] reste ainsi candidat définitif ; Queretaro, après un se[illegible] ballotage entre Almonte et Herrera, a laissé l'avantage [illegible] nier, Puebla, de son côté, a élu Melchor Ocampo. Si [illegible] symptômes de désaccord se manifestent dans les autres [illegible] ces, nous devons nous attendre à des difficultés d'a[illegible] compliquées que les compétiteurs seront plus nombreu[illegible]

Trias, le candidat de l'Etat de Mexico, est, nous [illegible] gouverneur de Chihuahua, ses antécédents et ses tend[illegible] peu connus. Le général Alvarez, son concurrent, [illegible] quelques mois à peine, et sous l'administration de Pa[illegible] jet des plus violentes accusations; on lui reproche [illegible] tres actes coupables, de s'être emparé des fonds [illegible] pédition de la Californie, et d'avoir vendu l'artil[illegible] places du Pacifique, pour s'en approprier le produit. [illegible] ces réactions, si communes au Mexique, il est mainten[illegible] pilliers sur lesquels s'appuie la nationalité du pays. [illegible] tisan de la guerre. Herrera, le candidat de Queretaro, [illegible] président qu'à renversé Paredès, et qui avait conse[illegible] prise des négociations avec les Etats-Unis. Melchor [illegible] gouverneur de l'Etat de Michoacan, et ami intime d[illegible] présidentiel Annaya, doit être un fougueux partisan d[illegible] re, si nous en jugeons par une lettre que publient les [illegible] et qui contient sa profession de foi Dans ce document [illegible] Ocampo fait appel au peuple pour qu'il se forme en [illegible] et pour qu'abandonnant les grandes villes, il transpor[illegible] au delà des montagnes.

Chose étrange ! pas une voix n'a été donnée, jusqu[illegible] à Santa-Anna. *La Patria* rapporte que l'ancien di[illegible] entré le 19 mai à Mexico, et qu'il y a été reçu bien [illegible] qu'il ne s'y attendait. La populace, surtout les *lépe[illegible] zaroni* de Mexico, ameutés sur son passage, ont pou[illegible] lui des cris d'indignation, et, joignant les actes au[illegible] l'ont assailli à coups de pierre. Santa-Anna ne s'es[illegible] qu'à grande peine, au milieu de ses amis.

Le rôle politique de Santa-Anna est donc complét[illegible] miné, et si les renseignements qui précèdent se confi[illegible] ne lui restera plus qu'à regagner la terre d'exil, à m[illegible] ne tente une révolution pour son propre compte.

Les troupes nord-américaines doivent être arrivées [illegible] devant Mexico, où il est peu probable qu'elles auron[illegible] tré aucune résistance sérieuse. Les troupes mexicaines [illegible] dans la capitale ne s'élevaient pas à plus de 3,000 hom[illegible]

Le bruit a couru à la Vera-Cruz que les habitants d[illegible] se sont soulevés contre le général Scott, qui occupait [illegible] et qu'ils l'ont expulsé après lui avoir tué 600 ou 700 [illegible] Ce bruit a besoin de confirmation.

Les troupes mexicaines ont évacué San-Luis de Po[illegible] hôpitaux de cette ville étaient encombrés de malheu[illegible] dats mourant de faim. Le vomito-negro, ce terrible [illegible] Antilles, commençait à sévir fortement à Vera-Cruz. [illegible] rapport d'un médecin résidant dans cette dernière [illegible] exerçait ses ravages principalement contre les Nord-A[illegible]

Les lettres et les journaux de Quebec et de Montréal [illegible] de tristes détails sur l'état des émigrants arrivés au Ca[illegible] mortalité effrayante s'est déclarée parmi ces malhe[illegible] Grosse-Ile, où arrivent la plupart des navires venant [illegible] il y avait le 9 juin trente navires avec 12,000 émigra[illegible] un très-grand nombre étaient à la mort. Le 9 on a [illegible] Grosse-Ile 120 corps ; 1,300 malades avaient été dép[illegible] les églises, sous des tentes et des barraques élevées [illegible]

Michel n'en entendit pas davantage ; la belle dame avait baissé la voix en s'éloignant.

Quel était donc ce personnage qui ne faisait que d'entrer, et qui, déjà, produisait une impression si marquée ? Michel le regarda et le vit revenir sur ses pas, comme s'il voulait sortir; mais il s'arrêta devant lui, et lui dit d'une voix douce comme celle d'une femme : « Mon ami, voulez-vous bien me dire laquelle de toutes les dames qui sont déjà ici, est la princesse Agathe Palmarosa ? »

— Je n'en sais rien, répondit Michel, poussé par je ne sais quel instinct de méfiance et de jalousie.

— Vous ne la connaissez donc pas ? reprit l'inconnu.

— Non, monsieur, répondit Michel d'un ton sec.

L'inconnu rentra dans le bal et se perdit dans la foule, qui grossissait rapidement. Michel le suivit des yeux et remarqua quelque chose de singulier dans son allure. Quoiqu'il fût mis à la dernière mode, et avec une recherche qui frisait le mauvais goût, il semblait gêné dans ses habits, comme un homme qui n'aurait jamais porté un frac noir et des chaussures fermées. Il y avait pourtant dans ses traits et dans son air quelque chose de fier et de distingué qui ne sentait point le petit bourgeois endimanché.

Comme Michel se retournait pour s'en aller décidément, il vit que le hallebardier qui gardait la porte était préoccupé aussi de la tournure de l'inconnu.

— Je ne sais pas, disait-il au majordome Barbagallo, qui venait d'approcher de lui, apparemment pour l'interroger ; je connais un paysan qui lui ressemble, mais ce n'est pas lui.

Un troisième subalterne s'approcha et dit :

— Ce doit être le prince grec arrivé hier, ou quelqu'un de son escorte.

— Ou bien, reprit le hallebardier, quelque attaché de l'envoyé égyptien.

— Ou bien encore, ajouta Barbagallo, quelque négociant lévantin. Quand ces gens-là quittent leur costume pour s'habiller à l'européenne, on ne les reconnaît plus. A-t-il acheté son billet à la porte ? C'est ce que vous ne devez permettre à personne.

— Il avait son billet à la main, je l'ai vu le présenter ouvert, et le contrôleur a même dit : « La signature de Son Altesse. »

Michel n'avait pas écouté cette discussion, il était déjà loin sur le chemin de Catane.

Il regagna son pauvre logis, et s'assit sur son lit ; mais il oublia de se coucher. En rejetant en arrière sa chevelure, dont le poids lui brûlait le front, il en fit tomber une petite fleur. C'était une fleur de cyclamen blanc. Comment s'était-elle brisée et accrochée à ses cheveux ? Il n'y avait pas de quoi s'étonner ni s'inquièter beaucoup. Le lieu où il avait travaillé, remué, passé et repassé cent fois, était tapissé, en mille endroits, de tant de fleurs de toutes sortes !

Michel ne s'en souvint pourtant pas. Il se rappela seulement un énorme bouquet de cyclamen que la princesse de Palmarosa tenait à la main, au moment où il s'était penché avec agitation pour la lui baiser. Il approcha cette fleur de ses lèvres : elle exhalait une odeur enivrante. Il prit sa tête à deux mains. Il lui sembla qu'il devenait fou.

Le trouble qu'éprouvait notre jeune peintre avait deux causes qui tenaient, l'une à une sorte de jalousie absurde qui venait soudain de s'emparer de lui, comme un accès de fièvre, à propos de la princesse Agathe ; et puis l'inquiétude de n'avoir pas obtenu le suffrage de cette noble dame à propos de ses peintures. On pense bien que ce n'était pas l'amour du gain, le désir d'être payé plus ou moins largement qui l'agitait ainsi. Tant qu'il avait été dans sa fièvre de production, il s'était fort peu occupé de l'opinion personnelle de la signora ; il n'avait songé qu'à réussir, qu'à se contenter lui-même; puis, ayant à peu près réussi à ses propres yeux, et n'ayant pas encore vu sa mystérieuse patrone, il s'était demandé avec plus d'espoir que d'effroi s'il trouvorait assez de juges éclairés dans ce pays pour tenter sa réputation sur un essai de ce genre. En somme, il avait eu tant à faire jusqu'au dernier moment qu'il n'avait pu encore se rendre bien compte de l'anxiété de son esprit.

Quand il se vit seul, il s'aperçut qu'il souffrait étrangement de savoir qu'on était en train de le juger, et de ne pouvoir être là. Qui l'en empêchait ? Aucune consigne relative à sa chétive position dans le monde, mais une fausse honte poignante, et qu'il ne se sentait pas la force de surmonter.

Pourtant Michel n'était pusillanime, ni comme homme, ni comme artiste. Malgré son jeune âge, il avait déjà beaucoup réfléchi sur les chances de son avenir, et il raisonnait déjà d'une manière assez suivie le chapitre des succès et des revers attachés à sa destinée. En se sentant saisi de défaillance au début, il s'étonna et chercha à se combattre. Mais plus il s'interrogea, plus il reconnut sa faiblesse sans vouloir s'en avouer la cause. Nous la dirons donc au lecteur.

Au fond de cette tristesse et de cette terreur, il y avait l'incertitude du jugement que la princesse avait porté sur son compte. Pier-Angelo lui avait dit, le matin, que, dans la journée du dimanche, son altesse était venue examiner la salle, mais que, comme il n'était pas présent il ne savait point ce qu'elle avait dit. Maître Barbagallo, ayant pris de l'humeur à cause des grands embarras de la fête, s'en était expliqué avec lui trèsfroidement, sans dire, toutefois, que la princesse eût paru mécontente, ni qu'elle eût rien critiqué. Puis, le bon Pierre avait ajouté, avec sa confiance ordinaire : Sois tranquille, elle s'y connaît. Il est impossible qu[illegible] pas satisfaite au-delà de ce qu'elle attendait. Michel s'était la[illegible] cette confiance, sans tenir beaucoup à ce qu'elle fût justifiée. [illegible] que, quand même la princesse ne s'y connaîtrait pas, il y aura[illegible] assez de connaisseurs autour d'elle pour redresser son jugement[illegible]

Et puis, maintenant il avait peur de tout le monde, parce qu'il [illegible] de la princesse. Elle l'avait regardé, il est vrai, d'une manière [illegible] bouleversé : mais elle ne lui avait rien dit : pas un mot d'éloge [illegible] ragement n'avait accompagné ce regard plus que bienveillant, [illegible] mais par cela même incompréhensible. Et s'il s'était trompé su[illegible] sion de son visage ! si, en attachant ainsi sur lui ses beaux yeu[illegible] elle avait pensé à tout autre qu'à lui... à son amant, par exempl[illegible] devait avoir un amant, quoi qu'en pensât Magnani !

A cette seule idée, Michel se sentait transir ; il croyait alors [illegible] cesse appuyée sur le bras de l'heureux mortel pour qui elle [illegible] renoncer au mariage. Ils jetaient un regard distrait sur les [illegible] jeune artiste, et ils souriaient en se regardant l'un l'autre, com[illegible] dire :

— Que nous importe ? rien n'est beau, rien n'existe pour n[illegible] nous-mêmes.

Las de souffrir si follement, Michel crut se vaincre et se [illegible] nant une résolution superbe.

— Je vais me coucher et m'endormir comme une p[illegible] héros, se dit-il, pendant qu'on me juge, qu'on dispute, qu'[illegible] être beaucoup à propos de moi là-bas. Demain matin, mon p[illegible] secouer pour me dire que je suis couronné ou sifflé. Que m[illegible] tout ?

Il lui importait si peu, en effet, qu'au lieu de se déshabill[illegible] il s'habilla pour aller au bal. Emporté par une distraction [illegible] arrangea sa belle chevelure, qui eût été un peu trop longue [illegible] cien austère, mais qui était un magnifique cadre pour sa [illegible] gente et passionnée. Il se purifia avec le plus grand soin de [illegible] ces du travail ; il endossa son plus beau linge et ses meilleu[illegible] quand il eut jeté un regard sur son petit miroir, il se trouva [illegible] aussi distingué que quelque invité que ce fût au bal de la p[illegible]

Ainsi préparé à se mettre au lit, il prit le chemin de la porte, [illegible] il eut fait dix pas dehors, il s'aperçut qu'une étrange préoccupation [illegible] duisait au palais Palmarosa. Indigné contre lui-même, il rentra, [illegible] habit, le jeta sur son lit, et, ouvrant sa fenêtre, il resta partagé [illegible] projet héroïque de se coucher et l'irrésistible tentation d'aller voir [illegible]

GEORGES SAND.

(La suite à de[illegible]

recevoir. Le navire le *Loosthank*, allant de Liverpool a avec 350 passagers, en a perdu 117 dans la traversée et obligé de relâcher en détresse à Miramichi, l'équipage plus en état de manœuvrer le navire.

dans le *New-York Courrier* du 15 :

récolte des céréales, malgré de sinistre prédictions, sous les plus heureux auspices. L'argent est abondant, animées, tout prospère.

évalue à la somme énorme de 32,000,000 de dollars la des produits agricoles exportés en Angleterre et en Ir- depuis le 1er septembre 1846, sans compter le tabac et le »

—

la mise en vigueur du nouveau tarif de douanes amé- les recettes, qu'on avait craint de voir diminuer, ont ellement augmenté, et révèlent un accroissement con- et progressif dans la consommation. Ces résultats sont établis par une dépêche adressée, le 29 mars à lord Palmerston par M. Packenham, ambassadeur bri- aux Etats-Unis. Voici le passage de cette dépêche qui les effets du nouveau tarif :

nouvelle échelle de droits a été mise en vigueur le 1er décembre der- à-dire il y a quatre mois ; et vous verrez par les documents inclus, communication de M. Walker, secrétaire de la trésorerie, ettes, sous l'empire des nouveaux droits, pendant la période sus- presque de 1 million de dollars, celles de la période correspon- 46, alors que les droits élevés étaient en pleine vigueur. Je pense ce mois (mars), l'excédant dépassera 1 million de dollars.»

Patterson, commandant les forces des Etats-Unis a réglé de la manière suivante la perception des port dans cette ville :

Sont réduits de moitié les droits de port établis jusqu'ici par la commission les sommes provenant de cette perception seront versées, par domadaires, entre les mains du chirurgien-major de l'armée à profit de l'hôpital de cette ville.

de la publication du présent ordre cesseront d'être en vigueur, les marchandises venant des Etats-Unis ou s'y rendant, sous pavil- les taxes indirectes dont est grevé le commerce américain, sous tions de *droits de quai* et *droits municipaux*. »

—

de Washington du 14 juin, publiée dans une ga- ew-York du 15, prétend que M. Trist, chargé de né- paix avec le Mexique, se trouvait le 21 mai à Puebla. mation du général Scott en langue espagnole qui, en ce qu'on a fait pour en empêcher la circulation, a due dans toutes les villes, a beaucoup changé l'opi- que à l'égard des négociations pacifiques. Les hom- et influents auxquels M. Trist a communiqué les pro- dont il est porteur, sont favorables à leur adoption. ajoute cette lettre, l'espoir de terminer cette guerre par honorable n'a paru si bien fondée.

—

dans un port du lac Erie du yacht l'*Alice* venant de produit, dit le *Daily-News*, une vive sensation en « Quoi, un navire de guerre, s'écrie le *Courrier de* un navire de mer dans nos lacs ! si un navire mar- pénètre, qui nous garantit que nous n'y verrons pas de guerre ? » En vérité nos frères trans-atlantiques par trop belliqueux. Quoi, un yacht anglais ne peut une petite promenade amicale dans un de leurs ports s'occupent de quelle manière y serait accueilli de ligne !

Affaires de Suisse.

rrier de Lyon annonce aujourd'hui, d'après une cor- de Berne, en date du 25 juin, que les travaux d'ar- se poursuivent avec une activité incroyable. On croit club central de cette ville, dit *Société de l'Ours*, prépare édition de corps-francs contre le canton de Fribourg. énergiquement secondé dans cette expédition par les du district de Morat.

de juillet semble marqué pour de grands événe- décideront du sort de la Suisse.

—

structions que le canton de Neuchâtel a données à sa à la Diète ne sont pas favorables au parti radical. La conservatrice l'a emporté. Ce n'est pas toutefois sans aves avertissements lui aient été donnés qu'elle a voté ctions. Un membre du corps législatif. M. Sandoz- député modéré de Dombresson, mais dont la parole par cela même une autorité, a prononcé le discours il mérite d'être reproduit :

politique de la patrie ne fut peut-être jamais aussi gros de nuages hui. L'orage s'approche, messieurs, et il se peut que l'éclat n'en éloigné. Ne serait-il point en notre pouvoir d'éloigner par nos tourmente qui nous menace déjà depuis si longtemps? Mal- mixte de notre petit pays, nous n'en sommes pas moins partie de la confédération suisse, et, fiers de lui appartenir, ne devons- continuer à nous rendre dignes de figurer parmi les enfants de la ? Je déplore l'état critique où se trouve notre chère patrie, et je tout mon cœur qu'il fût en notre pouvoir de faire cesser les dis- l'affligent, la désolent et la déchirent. Mais où sont les moyens?

de vue de la souveraineté cantonale, je reconnais que Lucerne dans son droit en appelant les jésuites; mais, en grand comme -t-on pas fréquemment d'un droit, messieurs? N'en use-t-on par entêtement que dans un bon but? Cette souveraineté à mes yeux une fort belle chose quand elle sert seulement à faire elle devrait avoir des limites dès qu'il s'agit d'en faire l'emploi messieurs, Lucerne, par pur entêtement, a voulu son malheur entière. Je voudrais comparer ce cas à un autre qui eût analogie, mais je ne sais vraiment que citer. Je me permettrai cepen- supposer, messieurs, que l'Etat de Neuchâtel jugeât à propos d'aller en chercher la peste quand elle y règne, de l'importer au pays et ensuite communiquer à ses voisins. Cela rentrerait aussi dans le domaine de la neté cantonale, et il n'y aurait pas le mot à dire. Je doute cependant autres cantons approuvassent une telle conduite. Non, messieurs; mais mieux vaudrait-il qu'il y eût un moment la peste en Suisse, plutôt compagnie de Jésus à toujours. Celle-là, en décimant les populations, probablement meilleures. Le mal horrible qui la ronge, au contrai- par les gangréner, les fanatiser et les perdre. Vous riez, messieurs, de paraison, et vous dites sans doute en vous-mêmes que c'est, tout au gros bon sens. Je serais fier de l'avoir faite, messieurs, si je savais ne fût pas plus mal jugée.

ne vous appartient pas d'adresser à l'Etat de Lucerne une sommation objet l'expulsion des jésuites, nous avons du moins le droit de l'in- d'une manière pressante à éloigner de son sein des êtres qui lui sont bien plus nuisibles qu'*utiles*, et dont la présence dans un canton directeur a jeté le trouble dans toute la confédération. Il m'a été dit plus d'une fois, messieurs, que, dans le principe, le gouvernement de Neuchâtel avait déjà fait d'une manière indirecte de pareilles invitations à celui de Lucerne, et pourquoi ne pourrions-nous par les renouveler d'une manière directe et ostensible ? Je vous en conjure, messieurs, soyez aussi francs que moi, et ne craignez pas de déclarer ici que vous ne voyez pas les jésuites de bon œil en Suisse, et surtout dans un canton directeur. Ne pensez pas, messieurs, que le député qui parle, faisant partie d'une bien faible minorité, vous ne pussiez voter avec lui. Si l'opinion politique qu'il professe porte un autre nom que la vôtre, elle en diffère peu en réalité, sur la question qui nous occupe ; car dans les conversations particulières, vous êtes déjà d'accord avec lui sur bien des points. Pourquoi donc différeriez-vous de l'appuyer ici ?

» Oui, messieurs, je connais un grand nombre de députés ici présents qui, dans des entretiens familiers, sont de mon avis pour ce qui regarde les deux grandes questions dont nous nous occupons, quoique nous ne soyons pas toujours unanimes sur d'autres points. Eh bien! messieurs, c'est aujourd'hui, c'est ici que vous devez vous prononcer.

» Et cette alliance, ce pacte séparé que nos frères de la Suisse allemande appellent Sonderbund, vous le souffrez également et vous venez d'en voter le maintien. J'en suis étonné, messieurs, car cette alliance est évidemment contraire aux dispositions du pacte. Elle ne doit pas plus avoir lieu qu'une organisation de corps-francs. J'ai la conviction morale que si le conseil-d'Etat vous proposait des instructions dans le sens de celles que j'ai prises et que je prendrai encore la liberté de vous présenter, vous les voteriez, messieurs ; mais le gouvernement ne peut pas vous faire de semblables propositions. J'ai pour tous les membres qui composent ce conseil la plus haute estime et la plus grande considération ; mais je reconnais que, suivant depuis longtemps une certaine politique, ils ne peuvent pas s'en écarter ni voter avec leurs adversaires.

» Je ne suis pas partisan du radicalisme, tant s'en faut ; car des idées libérales que je professe aux idées radicales il y a loin, messieurs ; je crois qu'il n'est pas nécessaire d'être radical pour penser comme moi. Vous devez au reste, messieurs, ne pas oublier que nous représentons le peuple, et que si les populations étaient consultées sur les deux points en délibération, il en sortirait une immense majorité qui demanderat le renvoi des disciples de Loyola et la dissolution du Sonderbund. Eh bien! messieurs, c'est au nom du peuple neuchâtelois que je propose au corps législatif de déclarer fédérale la question des jésuites, et de voter une invitation pressante à l'Etat de Lucerne d'éloigner les jésuites de son sein. »

Faits divers.

M. Osborne a eu l'honneur de présenter en personne au Roi, la belle composition musicale dont S. M. a daigné accepter la dédicace, et dont elle a remercié l'auteur dans les termes les plus gracieux et les plus flatteurs.

Il est à regretter que M. Osborne soit arrivé ici dans un moment où il n'a pas éte possible de faire exécuter à la Cour, cette œuvre qui a ravi tous les connaisseurs ici comme à Londres (1). Nous espérons bien aussi que cette composition sera également entendue l'hiver prochain dans nos concerts. Nous osons prédire à M. Osborne un succès aussi brillant et aussi solide que celui qu'il a si justement obtenu en Angleterre.

On écrit du Loo :

M. Osborne, qui a eu l'honneur autrefois d'enseigner la musique à Mgr le Prince d'Orange, s'étant rendu ici pour offrir ses hommages à S. A. R., a été accueilli par le Prince de la manière la plus gracieuse. Le célèbre artiste a reçu une invitation pour assister à la chasse au faucon. Il a ensuite été au nombre des personnes qui ont diné au château, et S. A. R. a daigné le présenter lui-même à Mme la Princesse d'Orange.

— *Réforme monétaire à Tunis.* — On écrit de Tunis au *Sémaphore de Marseille :*

« Depuis quelques jours la place de Tunis est en émoi, par suite du bruit qui s'est répandu de l'intention qu'avait le bey d'émettre un papier-monnaie. Voici ce qu'il y a de vrai à cet égard:

» Aux approches d'une récolte d'huile, qui s'annonce sous les auspices les plus favorables, et qui donnera lieu à des transactions importantes dans la régence, le gouvernement du bey a cherché à mettre un terme à la falsification qui s'exerce impunément sur la monnaie, et à remédier en même temps à la pénurie actuelle du numéraire. Pour atteindre ce double but, il a jugé à propos de faire battre une nouvelle monnaie en argent pur, qui n'offrira plus à l'industrie des faussaires les facilités qu'ils trouvent dans la monnaie actuellement en cours, et une somme égale à l'émission de la nouvelle monnaie, sera créée en billets de son trésor, au porteur, qui auront cours légal et forcé parmi les populations de la régence. — Ces billets seront revêtus de tous les signes propres à en démontrer l'authenticité ; et pour porter obstacle à leur falsification, des bureaux de contrôle seront établis dans tous les centres de commerce, pour en vérifier l'identité ; et afin que ces billets puissent jouir de la pleine et entière confiance des négociants étrangers, le trésor local sera toujours prêts à les échanger contre du numéraire, moyennant un escompte, que l'on dit avoir été fixé à 4 p. c.

Cet escompte, quel que soit le taux établi, n'est pas une spéculation de la part du gouvernement local. C'est pour empêcher, moyennant la perte dont ils seraient grevés, l'échange immédiat de ces billets qui, s'il avait lieu au pair, lui seraient de suite rendus et lui enlèveraient ainsi la ressource qu'il a voulu se créer par leur émission. Il espère, d'ailleurs, que, lorsque le commerce se sera assuré de la sage lenteur et de la prudence apportées dans la création de ce papier-monnaie, la confiance ne tardera pas à l'entourrer, et que des banques particulières se formeront pour escompter à un taux plus modéré que celui fixé par le gouvernement, les billets que les porteurs voudront échanger.

Pour compléter cette mesure, aussitôt qu'il verra le papier-monnaie prendre la marche qu'il est en droit d'espérer, le gouvernement tunisien est décidé de fixer d'une manière invariable le cours de la monnaie, en tarifiant la monnaie française à un taux qui lui donnera un cours légal dans ses Etats, et qui permettra de mettre un terme aux fluctuations énormes et soudaines qu'éprouvent continuellement les changés, subordonnés aux caprices des récoltes.

—*Procès de Angel de la Riva à Madrid.— Attentat à la vie de la reine d'Espagne.* — Les journaux espagnols du 22 juin ont commencé la publication de toute la procédure suivie contre Angel de la Riva, prévenu d'avoir voulu attenter aux jours de la reine Isabelle II. Cette affaire s'instruit devant le tribunat d'un district de Madrid. Le commencement de cette publication comprend les dépositions des témoins et les interrogatoires du prévenu. La procédure est très volumineuse.

Cent treize témoins ont été entendus dans cette cause ; le premier est M. Manuel Rosales, écuyer cavalcadour de S. M., lequel a répété les faits déjà connus de l'événement de la rue d'Alcala. Don Manuel Mather, enseigne du corps royal des hallebardiers, qui était de service au palais le 4 mai, déclare que S. M., en descendant de voiture, lui a dit : « Sais-tu que l'on m'a tiré deux coups de feu lorsque je passais dans la rue d'Alcala ? » Et comme le déposant en témoignait sa surprise, S. M. insista en lui disant : « Oui ! n'en doute point, car je les ai vu tirer d'une berline ou voiture, et j'ai senti passer devant mon visage quelque chose qui me brûlait. » Ce fait, confirmé par l'infante dona Maria-Josefa, l'est aussi par les dépositions de cinq hallebardiers qui, ainsi que l'enseigne don Mather, allèrent recevoir S. M. à son retour de la promenade.

Don Angel de la Riva, interpellé dans son premier interrogatoire sur les causes de son départ de Santiago pour Madrid et sur l'emploi de son temps durant son séjour dans cette dernière ville, a répondu qu'il était parti de Santiago dans le but d'accompagner son frère, qui se rendait au collége militaire de Tolède, et qu'il s'est occupé à écrire dans le *Clàmor publico*, dont il avait quitté la rédaction, pour faire ses préparatifs de voyage. Interrogé de dire s'il a fait arrêter sa voiture à quelques pas du bureau des postes péninsulaires, sur le côté droit de la rue, et si, au moment où S. M. passait, il a tiré sur elle deux coups à quelques secondes d'intervalle, il a répondu que non ; qu'il ne pouvait le faire, puisqu'il ne voyait pas S. M., et que, l'eût-il vue, bien loin d'avoir des motifs d'attaquer S. M., il en aurait au contraire pour la défendre. Interrogé s'il a été poussé par quelques personnes ou par les agents de quelque parti politique à commettre un délit aussi grave, il a dit que, par son éducation et ses principes, il n'est pas propre à servir d'instrument pour aucun genre de délit, et que, quoiqu'il appartienne au parti progressiste, il n'est soumis à aucune influence et n'agit jamais que d'après ses propres convictions.

Interrogé si les pistolete de poche qu'on lui présente sont les mêmes que ceux qu'il portait dans la soirée du 4 mai, et qui furent chargés au tir, il répond que ce sont bien ceux-là. Interrogé où il les a achetés, à qui, et depuis combien de temps il les avait en son pouvoir, il répond qu'il les a achetés au tir même et au maître de l'établissement, il y a à peu près un mois, à l'occasion d'un voyage qu'il devait faire en Gallicie, et parce qu'il avait ouï dire qu'il existait des bandes de factieux. Interrogé dans quel but il fit charger ses pistolets au tir dans la soirée du 4 de ce mois, il répond que comme ils étaient forts et qu'il n'a pas l'habitude de charger ni de décharger cette sorte d'armes, il les fit préparer pour les avoir tout prêts le 8, jour où il devait partir avec sa femme. Interrogé où il a déchargé le pistolet qui était en cet état, il répond qu'il l'a déchargé chez lui, et que la poudre est tombée dans le tiroir de la console qui est dans le salon. Interrogé s'il y avait longtemps qu'il fréquentait le tir et s'il y allait souvent, il répond qu'il a commencé à y aller depuis un an environ, mais rarement ; qu'il y a deux mois, il dit au maître du tir de lui apprendre à tirer le pistolet ; mais que pendant tout ce temps, il a reçu à peine quelques leçons, et qu'il y est allé dix ou douze fois, le plus souvent seul.

Interrogé s'il a eu quelque motif pour apprendre à tirer le pistolet, il répond qu'il n'a eu d'autre pensée que de chercher en cela un moyen de distraction. Interrogé s'il a sollicité quelque emploi du gouvernement qui lui aurait été refusé, il répond qu'il n'a rien demandé au gouvernement, et que c'est pour cette raison, et afin d'avoir une position indépendante, qu'il travaillait au *Clamor publico*, et qu'il faisait quelques traductions et autres travaux pour la maison de Castello. Interrogé s'il s'était livré à des affaires commerciales, il répond qu'il n'a fait d'autres affaires que d'acheter quelques actions de sociétés anonymes. Interrogé s'il allait souvent à la bourse, s'il faisait des opérations sur les fonds publics, si le 4 de ce mois il se trouvait intéressé dans quelque jeu de bourse et quel est son état, il répond qu'il allait quelquefois à la bourse, moins souvent actuellement que précédemment, et n'était intéressé dans aucune opération de fonds publics.

Parmi les témoins cités, don François Villoslada, directeur du journal *el Espanol*, déclare que La Riva est une personne très honorable, d'une famille des plus distinguées par son honnêteté et sa moralité, sans exaltation dans ses idées politiques, d'un bon commerce, et possédant les autres qualités qui constituent l'homme d'honneur.

Le juge a ordonné de faire savoir à Angel de la Riva qu'il eût à fournir caution pour répondre de la somme de 10,000 réaux, destinée à couvrir les frais de ce procès, faute de quoi il sera procédé au séquestre de ses biens jusqu'à concurrence de ladite somme ; ordre a été en outre donné de remettre les pièces de la procédure au procureur fiscal du tribunal, afin qu'il expose dans son réquisitoire ce qu'il croira convenable.

Le procès est donc entamé actuellement, par suite du renvoi des pièces au procureur fiscal. M. Pérez Hernandez, l'un des avocats les plus renommés de Madrid. défendra le prévenu.

— *Manière de récolter la semence de pommes de terre.* — Il faut prendre les bulbes porte-semence sur les pieds des meilleures variétés, les plus grosses et les plus mûres ; les placer à l'ombre, au sec, sur une couche de paille ; les y laisser jusqu'à ce qu'elles soient comme on dit blettes ou molles ; passer à une étamine très fine de la cendre ou du sable que l'on fait tiédir pour le rendre friable ; prendre les bulbes les unes après les autres, en les serrant entre les doigts pour que la moelle et la graine en sortent et tombent sur la cendre ou le sable ; cela fait, manier le tout comme on le ferait pour préparer une patisserie, ayant soin d'y mettre beaucoup plus de cendre ou de sable qu'il n'en faut, pour que les deux matières réunies ne puissent prendre aucune consistance, qu'elles puissent tomber comme du son. Ce travail a pour but de faire absorber la moelle et l'humidité par la cendre ou le sable ; enfin, quand le tout est en pleine sicité, en poussière, le repasser à la même étamine. La graine reste au fond. L'on n'a plus qu'à placer cette graine à l'ombre, au sec, sur une table, jusqu'à ce que parfaitement essuyée, elle ne courre plus risque de moisir. Mise en sachets, on la serre en un lieu sain jusqu'au moment de l'utiliser. Si elle est en bonne condition, elle conservera, pendant dix années, sa qualité germinative.

— Les lettres de la Sierra-Leone annoncent que la frégate à vapeur la *Dévastation*, de la marine anglaise, a capturé le 16 mars un négrier brésilien, *Los Très Amigos*, de 400 tonneaux, armé de 6 canons et portant 50 hommes d'équipage. Lorsque les hommes du négrier se sont vus serrés de près par la frégate, ils ont jeté leur navire à la côte et se sont sauvés dans leurs embarcations ou à la nage.

— On écrit de Berlin à la *Gazette Allemande de Bruxelles*, que le gouvernement prussien vient de faire la commande à Paris d'une guillotine, afin de faire des expériences sur des animaux. On sait que le gouvernement prussien est décidé à remplacer la hache par la guillotine pour les exécutions capitales.

— Le *Times* annonce que le prince Waldemar de Prusse, qui doit arriver au premier jour en Angleterre, recevra des mains de la reine la grand'croix de l'ordre du Bain, en témoignage de la satisfaction de S. M. pour la part que ce prince a prise aux victoires de Moodkee et de Ferozeshah, remportées par les Anglais sur les Sihks.

— On écrit de Bernstadt (Silésie prusienne), le 21 juin :

Voici un singulier effet de la foudre: Hier, vers huit heures du matin, pendant un orage épouvantable, le feu du ciel est tombé et est entré dans la terre non loin d'un puits situé au centre de la cour d'une maison du faubourg de Nauslau de notre ville. Aussitôt un bruissement prolongé s'est fait entendre au fond du puits, et l'eau en est sortie très-chaude et bouillonnante et a inondé la cour en répandant une odeur de souffre extrêmement forte,

A l'endroit où la foudre a frappé la terre, il y a une ouverture d'environ un mètre de profondeur sur trente-cinq centimètres de larguer, mais on ne voit aucune trace de la terre qui remplissait ce vide.

Depuis l'événement, l'eau du puits, qui a toujours été limpide et potable, est limoneuse et a un goût de salpêtre.

— On écrit d'Alost :

« De mémoire d'homme la récolte n'a été aussi belle que cette année, c'est ce que s'accordent à dire tous les cultivateurs. Il est inutile d'entrer dans des détails sur l'état de tel ou tel produit en particulier, tous sont également beaux ; il n'y a que le lin qui laisse à désirer. Le houblon est remarquable comme tout le reste ; on en attend une récolte tout à fait extraordinaire. On a commencé à couper le colza, qui n'est pas moins abondant que l'année dernière. Les foins seuls ont souffert et se vendent à un prix élevé. »

— Un douloureux accident est arrivé lundi, à 6 heures et demie du matin, à Sclessin. La nommée Joséphine Lataster, jeune fille âgée de 16 ans

(1) Voir le *Journal de La Haye*, du 22 juin.

de Kerkrade (Limbourg), travaillant à la houillère du Grand-Bac, venait de descendre dans la bure, lorsque, arrivé à environ 450 mètres et comme elle se dirigeait vers l'endroit où elle travaillait, elle rencontra une berlinnt guidée par le sieur Léonard Coonen sur un chemin de fer; cette malheureuse jeta un cri d'alarme, mais il était trop tard: elle fut renversée par le waggon qui lui fracassa le crâne. La mort a été instantanée.

Un instant après, M. le juge-de-paix de Seraing est arrivé sur les lieux, pour procéder à une enquête et rédiger procès-verbal.

— Un voleur vient de faire preuve d'une audace et d'une présence d'esprit peu communes; cet homme se présente le 24 de ce mois, à onze heures du matin, à la maison de M. le curé de Heers (Limbourg), et demande à la servante la clef de l'église, *pour y aller faire une prière en l'honneur de saint Gilles*. Muni de la clef, le voleur se rend à l'église, et à l'aide d'un chandelier de cuivre qui lui tombe sous la main, il brise un tronc qui, heureusement, ne contenait que quelques francs. Le coup fait, ce voleur, homme d'ordre et de procédés, ferme soigneusement l'église et retourne chez M. le curé, à qui il remet, *en le remerciant*, la clef qui lui avait été confiée. On est à la recherche du coupable, qui est connu et a déjà subi, dit-on, un emprisonnement de cinq ans. (*J. de Liége.*)

— Voici quelques nouveaux détails sur la découverte de pièces métalliques qui vient d'être faite sur les terrains du nouveau marché de la *Madelaine*, à Bruxelles:

« Les deux tonnelets remplis de pièces de monnaie, qui ont été découverts dans le terrain acheté par la ville à M. Bortier, ont chacun environ 25 centimètres de diamètre sur 40 centimètres de hauteur; ils se trouvaient à la distance d'un mètre l'un de l'autre. C'est à un coup de pioche porté dans le couvercle supérieur d'un des tonnelets, qu'on a reconnu la présence de celui qui a été découvert le premier. Le bois des tonnelets était pourri. Les pièces de monnaie étaient oxidées et adhéraient l'une à l'autre; dans les premiers moments on les avait prises pour des pièces de cuivre. Le second tonnelet a été découvert quelques instants après le premier.

» La nouvelle de cette découverte s'est répandue rapidement et a produit une vive sensation; l'enceinte du marché a été envahie, et de toutes parts on s'est précipité vers l'endroit où le trésor avait été trouvé. La police, avertie par le conducteur des travaux du marché, est accourue aussitôt et n'a pas tardé à rétablir l'ordre. Il est à craindre que, dans les premiers moments de trouble et de confusion, quelques pièces de monnaie n'aient disparu.

» M. l'échevin Doucet s'était rendu sur les lieux, aussitôt après avoir reçu la nouvelle de cette précieuse découverte; il en a dressé procès-verbal, a fait verser les espèces dans des sacs et les a fait transporter à l'Hôtel-de-Ville dans un tombereau.

» Des agents de police gardent le terrain; ils y ont passé la nuit. Des groupes de curieux ont stationné toute la soirée aux abords du marché. On débitait toutes sortes d'exagérations sur l'importance du trésor découvert.

» Les deux tonnelets se trouvaient à un mètre environ au-dessous du pavement d'une ligne de souterrains qui s'étendaient autrefois sous les caves et les écuries de l'hôtel des messageries et qui viennent d'être démolis.

» Le genre de destination qu'avaient eu pendant des siècles les bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Jean et ceux des grandes messageries, était de nature à faire espérer qu'en fouillant le terrain, on découvrirait des sommes d'argent ou du moins des médailles, des œuvres d'art; aussi l'administration des hospices s'est-elle réservé expressément, dans le contrat de vente, la propriété de tous les objets de cette espèce qui pourraient être dévouverts. M. Bortier, au contraire, lors de la conclusion de l'affaire, avait déclaré qu'il abandonnait à la ville tout ce qui pourrait être trouvé d'objets précieux. L'enceinte du marché comprend trois espèces de terrains, les uns vendus à la ville par les hospices, les autres par M. Partoes, et d'autres enfin par M. Bortier; c'est sur les terrains de M. Bortier, à quelques mètres des anciens terrains de l'administration des hospices, que le trésor a été découvert. Jusque-là on n'avait encore trouvé dans le terrain des grandes messageries que trois pièces de couronnes qui avaient été remises à l'administration communale.

» On y a pris note des noms des deux ouvriers terrassiers qui ont découvert les deux tonnelets, et des noms de tous les ouvriers qui ont continué à en extraire les espèces. »

— Il y a quelques jours, un jeune homme de vingt trois ans à peine, Auguste Sénat, comparaissait devant la cour d'assises de la Seine sous la prévention de vol commis avec violences. Pendant le cours des débats, l'accusé, affectant le cynisme le plus éhonté, reconnut qu'il avait commis plusieurs vols à l'aide de menaces au préjudice des personnes qui descendaient le soir sur la berge des quais qui longent le Louvre. Sénat avouait qu'il faisait partie de cette classe d'individus qui escomptent les passions et les goûts contre nature, et qui n'ont d'autre industrie que le *chantage*; seulement, pour lui, le chantage ne consistait plus uniquement en menaces verbales, ce n'était plus en intimidant par la crainte du scandale, qu'il se faisait remettre de l'argent, c'était aussi en recourant à des voies de fait, c'était même à l'aide du poignard.

Les odieux débordements de Sénat lui attirèrent une juste et rigoureuse condamnation aux travaux forcés à perpétuité.

En entendant prononcer sa condamnation, Sénat entra dans une violente fureur; il écumait, se tordait en rugissant sur son banc, et il dut être emporté de force par les gendarmes. Une fois rentré dans sa prison, Sénat a changé d'attitude, et il a demandé avec insistance à faire connaître ses complices.

Par suite de ses révélations, on a bientôt su que Sénat était affilié à une bande dont le siége était au boulevard du Temple et sur le quai Valmy.

Ces individus, appartenant à cette catégorie de malfaiteurs non conformistes, flétris dans le scandaleux procès de la rue Basse-du-Rempart, ont été immédiatement recherchés par les soins de M. le préfet de police, et déjà six d'entre eux sont entre les mains de l'autorité.

— On lit dans le *Moniteur Universel*, journal officiel du gouvernement français:

Nous profitons de l'ouverture très-prochaine d'une magnifique galerie d'anciennes tentures qu'on a formée à l'hôtel de Cluny, dans le musée Dusommerard, pour recommander de nouveau aux amateurs d'archéologie, de moyen-âge et de belles gravures représentant fidèlement les monuments de la civilisation féodale, le grand et bel ouvrage de M. Achille Jubinal, qui obtint, il y a quelques années, une médaille d'or à l'Institut, et qui est intitulé: *Les anciennes tapisseries historiées de France.* Ce grand travail, qui commence au 11e siècle, avec la tapisserie de Bayeux, représentant la conquête de l'Angleterre par les Normands et 1066, ne s'arrête qu'au 16e siècle, à François Ier. Il contient 123 planches in-folio, reproduisant toutes des monuments inédits et très-curieux, tels que les tapisseries de Nancy, prises sur Charles le téméraire, lors de sa mort devant cette ville; celles de Berne, prises sur le même prince aux batailles de Morat et de Granson; celle de Dijon, reproduisant le siége de cette ville, en 1513; celle de Valenciennes, représentant un tournoi du 15e siècle; celles de Reims, représentant les victoires de Clovis, la conquête des Gaules par Jules César, etc. On trouve ce beau livre à la librairie archéologique de Didron, place Saint-André-des-Arts, n° 30.

Le même libraire publie du même écrivain, un beau volume *in folio* de *supplément* ajouté aux 2 vol. antérieurs de sa magnifique reproduction de la *Galerie royale des armes anciennes d'Espagne.* La 9e livraison qui vient de paraître contient entre autres objets curieux, — des poignards mauresques damasquinés, — une épée de Charles-Quint, — des capelines et des étriers, en or travaillé et ciselé, ayant appartenu à Ferdinand-le-Catholique, — une magnifique armure arabe, toute damasquinée; enfin des morions du 14e et du 15e siècle, ainsi qu'un bidon du 16e. La dixième et dernière livraison de ce supplément ne tardera pas à paraître. Elle sera des plus intéressantes par la richesse et le fini des objets qu'elle représentera. On y remarquera surtout une œuvre dont on a longtemps, à grand tort, nié l'authenticité et même l'existence, — la fameuse épée du *Cid* nommée *Tisona.*

— *Une couturière poète.* — On lit dans la *Provence*: Plusieurs cités ont donné à la France des ouvriers poètes: les noms des Morcau, Reboul, Jasmin, Poncey sont devenus aussi populaires que leurs œuvres. Mais il appartenait à la ville d'Aix de voir éclore dans ses murs les chants d'une couturière poète. La muse s'est cachée cette fois sous la cornette et le foulard de la grisette. Il serait fort long de dire comment, de fil en aiguille, Mlle Reine Garde est parvenue à enfiler des vers à la suite les uns des autres, à coudre des périodes et à broder des phrases poétiques. Nous avons sous les yeux un échantillon de son travail, et nous pouvons affirmer qu'il décèle de nobles sentiments, des idées pleines de grâce et de fraîcheur. Nous pouvons citer, entre autres pièces du recueil, le *Mois de Marie*, les *Stances à Marie*, la *Phthisique*. Ces poésies ont surtout cela de remarquable que leur auteur n'a aucune instruction, et un nouvel intérêt s'y attache, si l'on jette un coup-d'œil sur sa vie privée. Voici en quels termes s'exprime à ce sujet la notice placée en tête du volume publié par Mlle Reine Garde.

» Fruit d'un malheureux amour, un hospice fut son premier asile et son école. C'est là pourtant que son instinct poétique s'est révélé. *Instinct poétique* est le mot; faire des vers est pour Mlle Reine Garde une habitude invincible, une nécessité. Servante, cuisinière, marchande, femme de chambre, couturière, durant toutes les périodes d'une vie pénible et agitée, elle se plaint, elle sent, elle pense en vers; et il y a souvent du beau dans cette poésie instinctive d'une femme dépourvue de toute instruction. Elle ne connaît ni grammaire, ni orthographe, ni littérature; elle ignore complètement la langue de nos poètes; mais tout ce qu'elle lit, dans ses rares moments de loisir, s'imprime dans sa mémoire, se peint à son imagination, et s'y formule en pensées, en images qui font heureusement augurer de ce que pourrait un jour cette riche nature bien cultivée. »

— *Miroirs magiques.* — Plusieurs savants illustres ont cherché longtemps et sans succès la véritable cause du phénomène qui a fait donner à certains miroirs métalliques fabriqués en Chine le nom de *miroirs magiques*. Dans le pays même où on les fait, aucun Européen n'avait pu obtenir jusqu'ici des fabricants ou des lettrés les renseignements nécessaires. M. Stanislas Julien avait souvent trouvé dans les livres chinois des détails sur ces sortes de miroirs, mais ils n'étaient point de nature à satisfaire la juste curiosité des savants. Un grand miroir magique existe entre les mains de M. le marquis de la Grange; il offre au revers quatre caractères qui signifient *deux métaux, bonheur et longévité*. Ce qui rend ce miroir curieux c'est la propriété qu'il possède et que nous allons faire connaître. Si l'on fait tomber en plein la lumière solaire sur la surface miroitante et polie, cette lumière réfléchie, au lieu de tracer sur un écran une image d'une intensité égale, donnera la forme des caractères existants sur la face dorsale du miroir. On a beau regarder la surface réfléchissante, on ne voit pas dans le poli des inégalités susceptibles de rendre compte des fallacieuses apparences qui se manifestent dans l'image projetée avec le concours du soleil direct! De tels miroirs se vendent en Chine quinze et vingt fois plus cher que les autres, il n'en faut pas davantage pour expliquer pourquoi les fabricants qui possèdent le tour de main conservent précieusement leur secret.

M Stanislas Jullien croit pourtant l'avoir trouvé, ce secret merveilleux, dans un passage d'un auteur chinois qui vivait sous la dynastie mongole, entre 1260 et 1641. Nous nous dispenserons de reproduire les détails compliqués de ce procédé, nous dirons seulement qu'ils consiste à employer des métaux à des degrés d'alliage différents.

M. Jullien a, de plus, communiqué à l'Académie française quelques recherches sur l'invention de l'imprimerie en Chine. Suivant Klaproth, l'imprimerie, originaire de la Chine, aurait pu être connue en Europe environ 150 ans avant qu'elle y fut découverte, si les Européens avaient pu lire et étudier les historiens persans qui racontaient dans leurs livres la célèbre invention chinoise. M. S. Jullien va plus loin. Il prouve que l'inprimerie existait déjà en Chine vers la fin du 5e siècle; l'Europe aurait donc pu en avoir connaissance si elle eût été, à cette époque reculée, en relation avec le céleste empire. Grâce à ce procédé, quelque imparfait qu'il fût, dans l'origine, il eût été possible de reproduire à peu de frais, en nombre immense, les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine et d'en préserver un grand nombre d'une perte aujourd'hui irréparable.

L'usage de la gravure sur bois pour les textes et les dessins en Chine remonte à l'an 580 de Jésus-Christ. Elle arrive à sa plus grande perfection et à son plus grand développement au 13e siècle.

C'est entre les années 1041 et 1048 de notre ère que l'impression en types mobiles fut découverte par un forgeron. Cet homme ingénieux se servait pour ses caractères d'une pâte de terre cuite. Après sa mort, on revint aux planches de bois gravées. Ce retour naturel à l'ancien mode d'imprimer tenait surtout à la nature de la langue chinoise. Dépourvue d'un alphabet formé d'un petit nombre de signes avec lequel on pût composer toutes sortes de livres, la langue chinoise mettait l'imprimeur dans la nécessité de graver plusieurs fois autant de types qu'il y a de mots différents, et d'avoir, suivant la division des sons en 106 classes, 106 casiers différents, renfermant chacun un nombre énorme de types plusieurs fois répétés, dont le maniement devait exiger un temps considérable. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, les imprimeurs chinois ont continué, en général, à imprimer avec des planches en bois ou avec des planches stéréotypées de cuivre gravées en relief.

Mais sous le règne de l'empereur Khang-hi, en 1662, des missionnaires européens qui jouissaient d'un grand crédit auprès de ce monarque, le décidèrent à faire graver 250 mille types mobiles en cuivre qui servirent à imprimer une collection d'ouvrages anciens et modernes qui forme six mille volumes in-8, et dont la Bibliothèque royale de Paris possède plusieurs parties considérables, telles que l'histoire de la musique, l'histoire de la langue chinoise et des caractères de l'écriture dans les différents siècles, et l'histoire des peuples étrangers connus des chinois. Cette édition peut rivaliser pour l'élégance des formes et la beauté de l'impression avec les plus beaux ouvrages publiés en Europe.

Il existe dans le palais impérial de Pékin, un édifice appelé Wowing-Tien, où, depuis 1776, l'on imprime chaque année un grand nombre d'ouvrages avec des types mobiles obtenus, comme en Europe, à l'aide de poinçons gravés et de matrices. Seulement les poinçons chinois sont en bois dur et d'un grain fin, ce qui coûte pour chaque type 5 à 10 centimes. On se sert de ces poinçons pour frapper des matrices dans une sorte de pâte porcelaine qu'on fait cuire au four et où l'on fond les caractères d'imprimerie, composés d'un alliage de plomb, de zinc et quelquefois d'argent.

Dans ces derniers temps l'imprimerie en types mobiles a fait des progrès sensibles en Chine, et l'on finira peut-être, dans un avenir prochain, par renoncer à l'usage des planches de bois gravées. Les éditions qui proviennent des presses impériales sont d'une admirable beauté; elles ont reçu de l'empereur le nom élégant de *perles assemblées.*

Nous recommandons le *Rob. dépuratif* végétal de Boyveau, conseillé par le docteur Giraudeau de St Gervais, pour guérir sans mercure, en peu de temps, radicalement, en secret et à peu de frais les dartres et maladies syphilitiques. Dépôt à Paris, rue Richer, n° 6 bis et chez MM. les Parmaciens suivants; à La Haye Renesse; à Amsterdam Dehaan phr 46, Kalvestraat; Hartony à Rotterdam; Horren à Nymègue; Everling à Luxembourg; Dr Galette à Mayence; Brumir Labiniau à Bruxelles.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 3 juillet 1847. — (Représentation n° 0.)

LA JUIVE,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de Halévy.

DANSE.

1er acte. *Valse*, dansée par M. Collet, Mlle Petit et Mesdames du corps de ballet.

3me acte. *Pas de Deux*, dansé par M. Collet et Mlle Petit.

Vu la longueur du Spectacle, on commencera à 6 heures et demie.

ANNONCES.

Grand Hôtel des Quatre Nation

A BRUXELLES, *Longue rue Neuve*, 68,

tenu par les Dames **Geerloff** et **Lippens**. Cet Hôtel, placé dans la belle position de Bruxelles, richement meublé et décoré à neuf, offre à MM. sieurs les voyageurs tout le confortable et l'aisance possible.

Il y a écuries et remises. Table d'Hôte à 4 heures et demie.

Mme GEERLOFF étant hollandaises, c'est un titre de plus pour recomman particulièrement l'*Hôtel des Quatre Nations* à l'attention et à la bienveill de ses compatriotes.

A. POTONIÉ, ANCIEN ASSOCIÉ de la MAISON **Rousseau Ma** DE PARIS.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS. — COSMÉTIQUES, Parfumerie spéciale, SECRETS DE TOILETTE.

SEUL DÉPÔ A LA HAYE, CHEZ **M. Rensb** *Korte Houtstr* N° **25.**

Articles dont l'essai peut être fait avant l'achat, l'usage desquels ne résulte aucun inconvéni

ARTICLES AU PRIX DE 5 FRANCS.

1° L'*Eau Dorée*, pour teindre instantanément, en toute nua cheveux et la barbe, sans autre opération que celle de les imbiber peigne de ce liquide;

2° La *Crême de Turquie*, blanchissant, aussitôt son application, la plus brune, en lui donnant le ton d'une belle carnation;

3° *Crême Rose et Lys*, dite *de Ninon*, qui fait disparaître les rides ne à la peau un éclat vif et naturel;

4° L'*Epilatoire du Sérail*, non caustique qui, en cinq minutes laisser de trace sur la peau, en enlève le duvet et les poils:

5° L'*Eau de Turquie*, qui donne au teint une grande fraîcheur, effa éphélides et toutes taches de la peau;

6° La *Pommade Grecque*, qui empêche la chute des cheveux et en la croissance:

7° L'*Eau Rose de la cour*, donnant aux joues un coloris vif et nature peut, sans altérer l'effet de ce cosmétique, se laver après en avoir fait u

8° L'*Eau des Chevaliers*, parfumant l'haleine, assainissant la bou blanchissant les dents, et dont l'usage est très-convenable pour les fume

9° *Eau Pompadour* qui rend aux lèvres leur première fraîcheur.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 1 Juillet.

		Int.	COURS 30 juin.	OUVERT.
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$57\frac{3}{4}$	$57\frac{7}{8}$
	Dito dito	3	—	70
	Dito en liquidation.	3	—	$70\frac{1}{16}$
	Dito dito	4	$89\frac{11}{16}$	$89\frac{3}{4}$
	Dito des Indes.	4	$89\frac{1}{2}$	$89\frac{1}{2}$
	Syndicat.	$3\frac{1}{2}$	—	$87\frac{3}{4}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce.	$4\frac{1}{2}$	$173\frac{3}{4}$	$173\frac{3}{4}$
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	$103\frac{1}{2}$
	Act. du chemin de fer Holland.		—	102
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$106\frac{3}{4}$
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	$104\frac{5}{8}$
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito.	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$97\frac{5}{8}$
	Emprunt de 1840	4	—	$90\frac{3}{4}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred.		—	—
	Ardoins	5	—	$17\frac{1}{2}$
	Dito	3	—	$37\frac{1}{16}$
	Coupons Ardoins		—	$13\frac{5}{8}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	103
	Dito métalliques	5	—	$103\frac{5}{8}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839.		—	—
	Id. Id 1843.		—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	—

Bourse de Paris du 30 Juin.

		Int.	COURS 29 juin.	OUVERT.
France	Cinq pour cent		—	117 80
	Trois pour cent		—	77 40
Espagne	Emprunt Ardoin		$29\frac{1}{2}$	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet.		—	103 50
Pays-Bas	Dette active.	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 1 Juillet.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % $17\frac{3}{16}$ A. — Dett ée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse $60\frac{1}{2}$. — Cours Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Londres du 29 Juin.

3 % Cons. $89\frac{1}{8}$. — $2\frac{1}{2}$ % Holl. $58\frac{5}{8}$, $\frac{7}{8}$. — 4 % id. $89\frac{3}{4}$, 90. — $21\frac{5}{8}$, $\frac{7}{8}$. — 3 % $34\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$. — Portug. 4 % 31, $31\frac{1}{2}$.

PÉRIODE D'ÉTÉ.

Chemin de Fer rhénan.

D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ARNHEM.			D'ARNHEM A UTRECHT ET AMSTE[RDAM].		
Départ d'Amsterd.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Arnhem.	Départ d'Arnhem.	Départ d'Utrecht.	à Am[sterd.]
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 10	8 20	10 —	6 40	8 20	9 30
10 15	11 55	1 35	11 40	1 20	2 50
4 20	5 40	7 20	4 —	5 40	6 50
7 —	8 10	9 50	8 —	9 40	10 50

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuwstraat*